

Message du Tribunal administratif du Québec du 25 mai 2020

Le Tribunal continue d'entendre les recours qui sont jugés urgents ou prioritaires tant que la déclaration d'état d'urgence sanitaire est en vigueur.

Les rôles prévus pour le mois de juin sont reportés. Toutefois, certaines activités pourront, de consentement, être tenues par voie numériques. Les parties visées par ces démarches seront contactées par le Tribunal. Les gestions d'instance et les conférences de gestion sont maintenues.

Une nouvelle planification des rôles a été préparée pour juillet à janvier. La reprise des activités se fera à un rythme plus soutenu dès juillet, en priorisant les dossiers reportés depuis le début de la crise. Nous aménageons actuellement certaines salles afin de pouvoir tenir des activités sur place, mais les audiences numériques continueront d'être favorisées.